



AESH ... MÉPRISÉ-E-S, AESH ... NON PAYÉ-E-S, C'EST NON!

9 OCTOBRE : DES PERSONNELS AESH BIEN MOBILISÉS ET REÇUS EN AUDIENCE !

100% nécessaire

AESH

100% précaire

Collectif AESH National
CGT Educ'Action

Une soixantaine de personnes se sont rassemblées devant le Rectorat de Rouen pour soutenir les AESH et réclamer le versement immédiat de la totalité des salaires, une réelle reconnaissance de leur fonction, un

véritable statut d'emploi titulaire, la titularisation de tous les AESH et des moyens administratifs supplémentaires pour une bonne gestion de ces personnels.

A l'issue des 2h d'audience, les personnels sont repartis avec l'engagement bien maigre d'une réunion au plus tard au retour des vacances scolaires. Les AESH pâtissent particulièrement d'une restructuration des services depuis la rentrée dernière entraînant un foutoir considérable. Cette année, les personnels subissent en même temps la fusion des académies de Caen et Rouen et la circulaire sur l'accompagnement éducatif. De plus, le nouveau logiciel censé améliorer la gestion des AESH a été mal paramétré et, pour ce qui est du 76, sur un département qui n'est pas le nôtre ! Certains AESH ont disparu de la base de données, et de ce fait les PV d'installation n'ont pas pu être rédigés ou édités...

Une fois de plus, Rectorat et Ministère montrent tout le mépris qu'ils ont pour les personnels AESH, déjà dans des situations très précaires faute de vouloir créer un véritable statut de titulaire !

LE CHIFFRE DU MOIS

197

C'est le nombre minimum d'AESH qui nous ont alertés pour ne pas avoir reçu leur salaire complet en septembre. D'autres sont dans la même situation.

MUTATIONS, AVANCEMENT : RECTORAT ET MINISTÈRE VEULENT SE PASSER DES SYNDICATS !

Avec la loi de la transformation de la fonction publique, la gestion des mouvements inter et intra de tous les personnels ne se fera plus de la même façon que celle suivie depuis des années. Les organisations syndicales sont désormais exclues de toute négociation sur les règles à appliquer. Elles ne siègeront plus en CAP et FPM pour les mutations à partir du 1^{er} janvier 2020. Il n'y aura plus aucun regard global des OS sur le mouvement et son équité. Les recours ne pourront plus être qu'individuels. Concernant l'avancement, c'est à partir du 1^{er} janvier 2021 que les CAPA et les FPM cesseront de se réunir.